

Admission Post-Bac 2016-2017

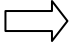
1^{ère} étape - Inscription électronique

Du 20 janvier au 20 mars 2017

- **Inscription Internet sur le site :** www.admission-postbac.fr

Cette inscription s'adresse à **tous les élèves de terminale** qui souhaitent **poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur**.

Avant de commencer votre inscription, vous devez avoir :

- 
- ❶ **une adresse mail valide** (que vous consulterez régulièrement).
 - ❷ votre **relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat**.
 - ❸ votre n° **INE (10 chiffres + 1 lettre)** ; il figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.
 - ❹ le **dernier avis d'imposition de votre (vos) parent(s) ou tuteur(s)** (si vous souhaitez effectuer une **simulation d'attribution de bourses du Crous**).

Certaines informations concernant **votre identité** sont déjà pré-remplies, vous devez les **vérifier attentivement** et les corriger ou les compléter si nécessaire.



Le numéro de dossier APB et le code confidentiel attribués dès la première connexion sont à conserver

- **Saisissez vos candidatures** (type de formation et lieu). Il ne faut pas hésiter à multiplier vos choix car, **à partir du 20 mars (18h), il est impossible de formuler un vœu supplémentaire** ; 24 candidatures sont possibles dont 12 maximum par grande famille de formations. Dans le cas des CPGE, un vœu sans internat et un vœu avec internat pour la même formation compte pour une seule candidature.

Remarques :

- ✓ Vous êtes **obligé d'enregistrer un vœu de licence de l'académie disposant de suffisamment de places pour accueillir tous les candidats**. Cette licence est identifiée par une pastille verte.
- ✓ Si vous saisissez un vœu de **licence de DROIT, PSYCHOLOGIE, STAPS ou PACES** dans une université, vous verrez apparaître automatiquement **les autres universités de l'académie proposant la même formation**.
Exemple : si vous saisissez un vœu de licence de droit à Lille 2, les vœux de licence de droit dans les autres universités publiques de l'académie (comme Valenciennes, Douai, Boulogne) apparaîtront automatiquement.
Vous pouvez ensuite classer ces vœux comme vous le souhaitez et **intercaler d'autres candidatures**.
- ✓ **Certaines admissions ne sont pas gérées par le site post-bac (ICAM, formations en Belgique...)** ; il faut alors suivre les démarches propres à chacune de ces formations.
- ✓ **Les vœux de formations en apprentissage** font l'objet d'un classement parallèle à celui des vœux sous statut scolaire. Vous pouvez donc formuler 24 vœux sous statut scolaire et 24 vœux en apprentissage.
- **Classez vos vœux par ordre de préférence**. Il faut établir un premier classement dès la saisie des candidatures mais vous avez la possibilité de **modifier ce classement jusqu'au 31 mai**.

2nde étape – Confirmation des candidatures

Avant le 2 avril 2017

- Vous validez chacun de vos vœux et vous imprimez la fiche de vœu correspondante.
- Vous vérifiez et complétez les renseignements du dossier électronique.
Il s'agit :
 - de vérifier les bulletins de première et de terminale remontés automatiquement et de les compléter si nécessaire.
Si vous voyez une erreur, il est important de venir, avec votre bulletin, me la signaler.
 - d'écrire une lettre de motivation, un CV ... demandés par certaines formations.

Remarques :

- ✓ *Tous les dossiers sont à présent dématérialisés : **le dossier « papier » n'est plus demandé.** Si certaines formations demandent des documents supplémentaires, ceux-ci feront l'objet d'un envoi scanné transmis à l'établissement par voie électronique.*
- ✓ *Si le dossier est complet, **une confirmation automatique des vœux est prévue le 3 avril.***
- ✓ *Le professeur principal et tous les professeurs de la classe saisissent sur le site APB une appréciation et un avis pour chaque vœu. Ces appréciations constituent **la fiche pédagogique** qui est envoyée automatiquement à chaque formation demandée.*

3^{ème} étape – Proposition d'admission et réponse des candidats :

A chaque phase d'admission, vous vous connectez sur le site admission post-bac afin de prendre connaissance de la proposition qui est faite (la mieux placée dans l'ordre des vœux).

➡ Tous les vœux moins bien classés sont alors supprimés (d'où l'importance du classement des vœux).

Attention ! Lors de chaque phase, vous avez 5 jours pour répondre à la proposition



- 1^{ère} phase de proposition d'admission : le jeudi 8 juin à partir de 14h
Réponse avant le mardi 13 juin 14h
- 2^{ème} phase de proposition d'admission : le lundi 26 juin à partir de 14h
Réponse avant le samedi 1^{er} juillet 14h
- 3^{ème} phase de proposition d'admission : le vendredi 14 juillet à partir de 14h
Réponse avant le mercredi 19 juillet 14h

Réponses possibles :



1. Oui définitif → acceptation définitive de la proposition.
2. Oui mais → acceptation de la proposition mais maintien de la candidature pour les vœux mieux placés.
3. Non mais → renoncement à la proposition mais maintien de la candidature pour les vœux mieux placés.
4. Démission → renoncement définitif à toute candidature.

Tant que vous n'avez pas donné une réponse définitive (« oui définitif » ou « démission »), vous devez vous connecter sur le site à chaque phase d'admission et valider de nouveau une réponse.

4^{ème} étape - L'inscription administrative :

Après avoir répondu un « oui définitif », il faut vous préoccuper de l'**inscription administrative** propre à chaque établissement d'accueil.

Procédure complémentaire

La procédure complémentaire débute le 27 juin ; elle permet de formuler de nouveaux vœux sur les places vacantes (choix limité) et concerne les candidats n'ayant aucune proposition d'admission ou qui n'ont pas répondu « oui définitif ».

Pour conclure, il est important de respecter les délais de chaque étape sans s'y prendre à la dernière minute. Vous prenez en charge vos candidatures, le lycée n'effectue pas de vérifications. Attention donc à bien valider vos vœux, à bien les ordonner, à bien répondre aux phases d'admission, à consulter régulièrement la boîte mail dont vous avez transmis l'adresse ...

M. DEVEY